

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 10 décembre 2012

Président: M. Yves JEGO

Présents : MMES : PIETROBON, PESALOVO, PINEAU, JACQUIER, JAMET, DE SAINT LOUP, DREZE,

MM : VILLETTE, GERIN, BLANCHARD, BARTHOUMIEUX, PESQUET, BERNARD, PELLE, DELALANDRE, , SENOBLE, RAVETTO, METAY, PATY, DEMELUN, EVEN, LIORET, POILE, LEFIER, LEVEQUE, FONTAINE, LECHNER, JACQUIER, CHEREAU, JEGO, ALBOUY-GUIDICELLI, BRUN, GAULTIER, MAILLIER, SEMELLE, HUSSON, TYCHENSKY, GORACY, BENARD, MAILLARD, TROUVE et PEPIN.

Absents représentés : M. BLANCHOT par M. DELALANDRE

M. GARCIA par M. BRUN

M. CAHIN par Mme DREZE

Pouvoir : M. LAVAUX à M. SENOBLE

Absent : Mmes TIMON, GADEAU, GAUTHIER, DUPRE, LE TYNEVEZ et MM BEZANGER, ANDREINI, RUIZ et BAZIRE

M. TROUVE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

♦ le procès verbal n° 65, relatif à la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2012

Créé à l'unanimité :

♦ un poste de Technicien Territorial

Elit à l'unanimité :

♦ M. BELLEMAIN Didier représentant titulaire de la Communauté de Communes des Deux Fleuves au SIRMOTOM

Décide à l'unanimité :

♦ de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2011

Prend acte à l'unanimité:

- ◆ du plan de mobilisation pour l'emploi 2013

Accepte à l'unanimité :

- ◆ de verser un acompte de 15 000 € à la MEF Sud 77 à valoir sur la subvention qui sera attribuée au budget primitif 2013

Valide à l'unanimité :

- ◆ la convention avec l'Amicale du Personnel Intercommunal et le versement d'un acompte de 7 000 € à valoir sur la subvention 2013

Approuve à l'unanimité :

- ◆ les décisions modificatives relatives aux budgets 2012 Principal, Actions Economiques, Eau Potable, Assainissement et Saint Donain.

Autorise à l'unanimité :

- ◆ le Président ou son délégataire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au vote du budget primitif 2013, conformément aux dispositions prévues à l'article L1612-1 du CGCT, pour les budgets Général, Actions Economiques, Assainissement et Eau potable.

Décide à l'unanimité :

- ◆ de céder à la commune de Marolles sur Seine deux algécos pour une valeur de 5 400 Euros.

Approuve à l'unanimité:

- ◆ le choix du délégataire de service public de l'assainissement collectif, à savoir SAUR France, pour les communes de La Brosse Montceaux, Cannes Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges (les hameaux), Laval en Brie, Marolles sur Seine, Salins, Saint Germain Laval et Varennes sur Seine – et d'établir une redevance d'occupation du domaine public.

Autorise à l'unanimité:

- ◆ Le Président ou son délégataire à signer le marché relatif au projet de montée en débit avec la création de 11 NRA MED divisé en trois lots.

Approuve à l'unanimité:

- ◆ le programme de travaux, le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la création d'une canalisation de refoulement entre le bassin baignade et la STEP Montereau Confluent et autorise le Président ou son délégataire à signer les marchés.

Valide à l'unanimité :

- ◆ la convention d'occupation du domaine public relative aux antennes SFR sur le château d'eau de Misy sur Yonne pour une durée de 15 ans et fixe la redevance annuelle à 6 500 € HT.

Décide à l'unanimité :

- ◆ de vendre un terrain de la ZAC St Donain d'environ 2000m² à la SCI DISKITLI (annule et remplace la délibération du 1^{er} octobre 2012).

Accepte à l'unanimité :

- ◆ de vendre un terrain de la ZAC St Donain d'environ 2200m² à la société NEFIS.

Créé à l'unanimité :

- ◆ Un fonds pour l'accompagnement à la création et la reprise d'entreprise.

Approuve à l'unanimité:

- ◆ la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine et Marne, portant sur des actions communes entrant dans le champ de compétences de chacun.

Valide à l'unanimité:

- ◆ l'avenant à la convention Melun Val de Seine Initiatives afin d'abonder le fonds de prêt mutualisé

Accepte à l'unanimité:

- ◆ de valider le principe de lancement d'une réflexion sur les axes de développement économiques et touristiques pouvant être générés par le projet du Parc Napoléon et de proposer au Conseil Général d'inscrire au contrat CLAIR une étude de programmation urbaine de la zone du Moulin.

Décide à l'unanimité (à huis clos):

- ◆ d'autoriser le Président à signer un protocole transactionnel.



Le Vice-Président Délégué,

Philippe LEVEQUE